



Place de parking

Par Mma

Bonjour

nous sommes propriétaires avec mes frères d'un terrain d'environcinq 300 m² sur lesquelles nous aimerions faire 6 places de parking extérieure non couvertes Il y a-t-il des obligations de déclaration où pouvons-nous simplement louer l'accès aux terrains qui n'est aujourd'hui pas clôturé nous souhaitons mettre en place Des blagues de fleurs pour imiter les accès et une chaîne pour y accéder. Devons nous matérialisé les place au sol ou bien faut il délimiter chaque emplacement ?

Merci par avance pour vos retour

Cordialement

Martial

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous exploitez votre terrain comme vous voulez dans le respect du PLU.

Renseignez vous à la mairie.

Par Mma

Ok merci je vais voir cela